

Saint-Étienne, le 17 juillet 2012

NOTE TECHNIQUE

Choix de la future filière de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais

Préambule

Le SYDEMER, SYndicat mixte d'étude pour le traitement des Déchets MÉnagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais, mène des études depuis avril 2010 afin de :

- Déterminer une **filière de traitement des déchets ménagers résiduels**¹ sur le Stéphanois et de Montbrisonnais
- Déterminer et acquérir un ou plusieurs **sites pour l'implantation** des installations

Quelques données chiffrées :

- 204 communes
- Plus de 596 000 habitants
- Environ 350 000 tonnes de déchets ménagers produits dont 250 000 tonnes de déchets résiduels

¹ L'étude du SYDEMER concerne les **déchets ménagers et assimilés résiduels** (DMAR) comprenant :

- les ordures ménagères résiduelles après collectes sélectives (OMR)
- les déchets types encombrants collectés en déchèteries et non valorisés
- les déchets résiduels des communes (déchets de nettoyage et d'activité des services municipaux, etc.)
- les refus des centres de tri et des installations de valorisation des déchets verts.

Ces déchets sont actuellement enfouis à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Borde Matin à Roche-la-Molière.

Après avoir dimensionné les futures installations et étudié les débouchés pour les sous-produits potentiels (compost, énergie), le SYDEMER a déterminé quatre scénarios adaptés au territoire, avec une répartition sur 1, 2 ou 4 sites.

Ces scénarios sont dits « multi-filière » car impliquent une combinaison de différents procédés de traitement :

- une ou plusieurs unités de Pré Traitement Mécano-Biologique (PTMB) permettant de séparer la fraction organique contenue dans les ordures ménagères résiduelles de la fraction non organique
- une ou plusieurs unités de traitement de la fraction organique issue du PTMB : méthanisation ou compostage
- une installation pour traiter la fraction non organique issue du PTMB et les autres déchets résiduels : Unité de Valorisation Énergétique par incinération, ou Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ou préparation / valorisation de Combustible Solide de Récupération (CSR), un combustible de substitution préparé à partir des déchets qui ont un fort pouvoir de combustion (papier, plastique, textile).

Les 4 scénarios ont fait l'objet d'une analyse comparative selon des critères techniques, environnementaux/sociaux et économiques.

Ils ont ensuite été soumis à une première phase de **concertation** qui s'est déroulée jusqu'en juillet 2012 :

- auprès d'un **Conseil Consultatif**, organe de concertation qui représente un panel averti d'acteurs locaux,
- auprès du **grand public** grâce à la mise en œuvre d'un site internet dédié et par la tenue de deux réunions publiques les 22 mai et 5 juin 2012.

Choix de filière

Lors du Comité Syndical du 12 juillet, les élus ont acté, à l'unanimité, la future filière de traitement des déchets ménagers résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais.

Après prise en compte des restitutions des études et des apports de la concertation², la filière retenue est la suivante :

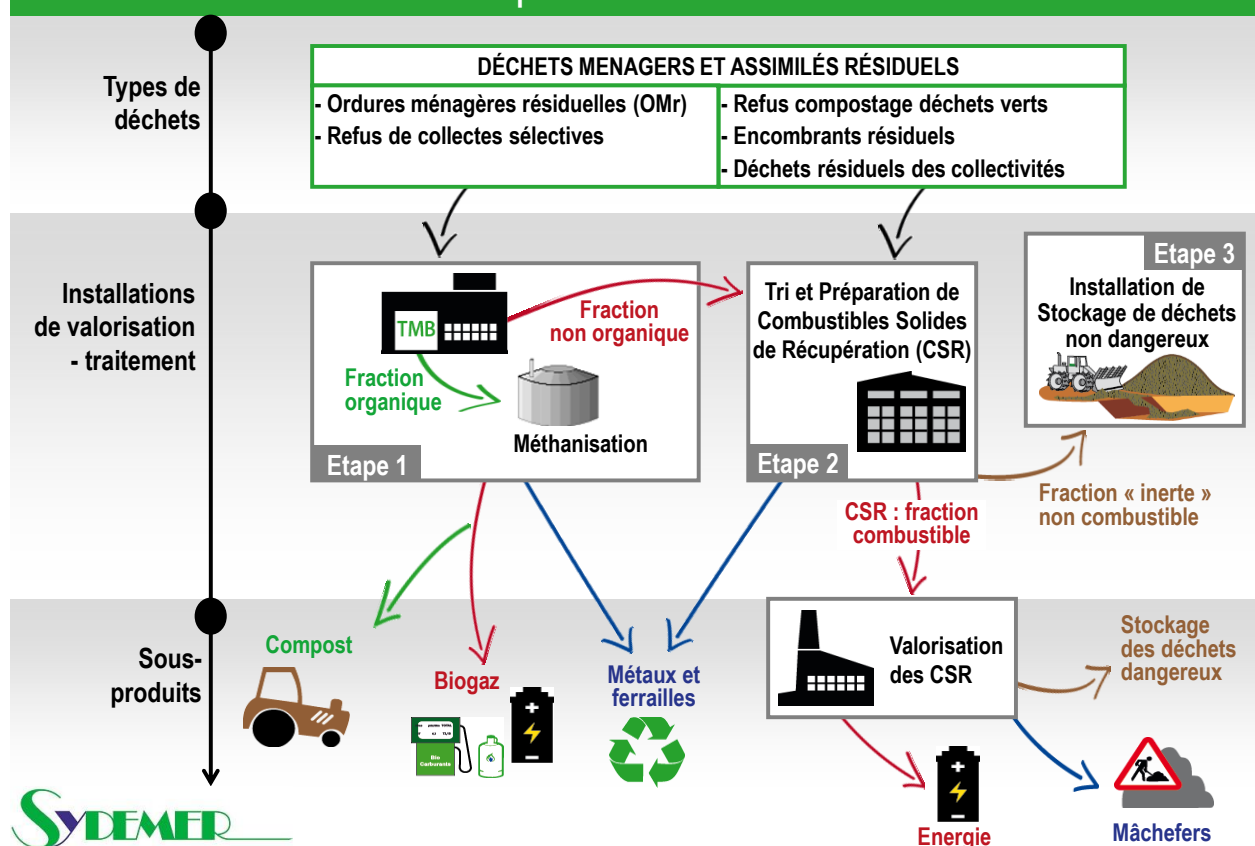
- Mettre en place un **Pré traitement mécano biologique (PTMB)**, sur 1 ou 2 sites, permettant de séparer la fraction organique contenue dans les ordures ménagères résiduelles de la fraction non organique. La fraction organique issue du PTMB sera traitée par **méthanisation**, permettant de récupérer de l'énergie sous forme de biogaz et de produire du compost valorisable en agriculture.
- Traiter la fraction non organique issue du PTMB, ainsi que les autres déchets résiduels par une **filière de préparation / valorisation de Combustible Solide de Récupération (CSR)**. Le CSR est un combustible de substitution préparé, grâce à des processus de tri et de broyage, à partir des déchets qui ont un fort pouvoir calorifique. Il est composé principalement de petits morceaux de papier, de plastique, et de textile ; Stable et sec, il peut être stocké et transporté facilement.
- Traiter par **enfouissement** la part non combustible des déchets qui aura été extraite au cours de la préparation de CSR.

La mise en œuvre de cette filière se déroulera en plusieurs temps

- 1** Le Pré Traitement Mécano Biologique (PTMB) et la méthanisation seront mis en œuvre dans les 3 à 5 ans. Dans un premier temps la fraction non organique issue de PTMB sera traitée par enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Borde Matin à Roche la Molière. Cette période permettra d'approfondir les conditions de production et valorisation du Combustible Solide de Récupération (CSR).
- 2** Dans un second temps, la fraction non organique issue du PTMB sera valorisée sous la forme de Combustible Solide de Récupération (CSR). Le SYDEMER envisage à ce jour la valorisation du CSR de manière externalisée, dans le cadre d'un partenariat industriel ou énergétique. Le SYDEMER envisage à ce jour la valorisation du CSR de manière externalisée, dans le cadre d'un partenariat : le CSR pourra en effet répondre à un besoin en ressource énergétique émanant par exemple de projets industriels ou de réseaux de chaleur.
- 3** Dans un troisième temps, le SYDEMER créera son propre site d'enfouissement, de petite capacité, apte à accueillir la part non combustible de nos déchets qui ne sert pas à préparer le Combustible Solide de Récupération. A noter que, conformément à la réglementation, ce site ne pourra voir le jour qu'après la fin de vie du site de Roche la Molière.

² Cf. Bilan de la concertation disponible et téléchargeable sur www.sydemer.fr, rubrique « Documents de la concertation »

Future filière de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais



Quels seront les intérêts de la future filière ?

● Aspects environnementaux et sociaux :

- La future filière permettra une réduction des impacts environnementaux par rapport à la situation actuelle et une augmentation significative des niveaux de valorisation des déchets.
- Dans la première étape de coexistence avec l'Installation de Stockage de Roche la Molière, les nuisances sur le site devraient être réduites grâce à l'extraction préalable de la fraction organique qui est responsable notamment des nuisances olfactives.
- La filière Combustible Solide de Récupération (CSR) aura des impacts environnementaux moindres qu'une solution d'incinération s'agissant des mâchefers (les résidus de combustion) et des émissions de fumées, tout en permettant d'atteindre de hauts niveaux de valorisation énergétique ;
- Sur un plan social, cette filière pourrait générer environ 70 emplois.

● Aspects techniques / réglementaires :

- La future filière est adaptée au contexte énergétique actuel, caractérisé par une raréfaction et une augmentation du coût des énergies fossiles. Les techniques choisies permettront en effet de récupérer de l'énergie à partir des déchets, à la fois grâce à la méthanisation et sous la forme de Combustibles Solides de Récupération (CSR).

- La filière choisie est conforme à la réglementation française et européenne, qui impose notamment une hiérarchie des modes de traitement :

1- Prévention / réduction à la source, qui est incluse en amont dans le projet, avec une mise en œuvre par les collectivités membres du syndicat. Ces dernières mènent chaque jour des actions en ce sens dans leurs territoires.

2- Valorisation matière ou organique, qui renvoie :

- aux démarches de collectes sélectives / tri / recyclage développées par les EPCI membres du SYDEMER ;

- au Pré-Traitement Mécano Biologique qui permettra d'extraire encore plus de matière valorisable sur les déchets résiduels non concernés par la collecte sélective : extraction de métaux pouvant aller vers des filières de recyclage, valorisation de la matière organique restante sous forme de compost.

3- Valorisation énergétique, qui se fera par le biais de la méthanisation et de la valorisation des Combustibles Solides de Récupération.

4- Stockage (enfouissement), qui doit être mise en œuvre en dernier recours. Ce sera le cas dans la future filière, étant donné que l'Installation de Stockage de petite capacité n'accueillera que les déchets dits « inertes », une fois que l'on aura extrait au maximum tout ce qui peut être recyclé, valorisé, ou transformé en combustible de substitution. Sur les 235 000 tonnes de déchets entrant dans la filière, seuls 40 000 tonnes estimés seront enfouis en dernier lieu, soit seulement 16%.

- Les techniques de tri et de traitement inclus dans la filière pourront s'adapter à d'éventuelles évolutions réglementaires, ainsi qu'à des évolutions de tonnage. De plus, dans l'éventualité où certains territoires souhaiteraient mettre en œuvre une collecte sélective de biodéchets, les installations pourront être adaptées ou complétées pour permettre de traiter des déchets fermentescibles collectés sélectivement.

- Cette filière permettra, dans le premier temps de sa mise en œuvre, d'approfondir les conditions de préparation et de valorisation des CSR. Cette technique est déjà bien développée dans certains pays européens. Pour autant, elle ne se met en œuvre que depuis quelques années en France. Plusieurs projets sont en cours, et permettront de bénéficier de retours d'expérience dans les prochaines années. De plus, ce laps de temps permettra de mettre en œuvre des actions volontaristes afin de développer les débouchés pour les CSR et de construire un partenariat solide pour leur valorisation.

- La mise en œuvre de l'Installation de stockage de petite capacité, en 3^{ème} étape, permettra de disposer d'une filière complète sur le territoire, sous maîtrise du SYDEMER.

Aspects économiques :

La filière retenue par le SYDEMER et sa mise en œuvre en plusieurs étapes permettra un étalement des dépenses d'investissement et un lissage de l'augmentation du coût de traitement. En effet, les coûts de traitement actuels sont relativement faibles sur le territoire du SYDEMER, étant donné l'absence de valorisation des déchets ménagers résiduels avant enfouissement (*entre 60 € à 90 € HT/tonne selon les EPCI - coûts d'enfouissement au CSDU de Roche la Molière 2011*). La nouvelle filière, conforme aux nouvelles exigences techniques et réglementaires, engendrera une augmentation prévisible du coût de traitement de 20% à 40%.

Ce choix de filière définit l'avenir du traitement de nos déchets ménagers sur le sud de la Loire pour les prochaines décennies.

Il s'agit d'une étape importante pour le projet du SYDEMER, qui permettra de démarrer les prochaines phases d'études visant à rechercher et à déterminer le(s) site(s) d'implantation de ces installations.

Retrouvez toutes les informations relatives au projet du SYDEMER sur www.sydemer.fr

Contact Presse

Laetitia OLLIVIER, Chargée de mission
04 77 53 73 42
contact@sydemer.fr